



**COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME
DES ALPES MARITIMES
SAISON 2018– 2019**

REGLEMENT DES EPREUVES DE JEUNES

Sera organisée chaque trimestre une animation départementale pour les catégories suivantes :

- M9 (nés en 2010, 2011)
- M 11 (nés en 2008, 2009)
- M 13 (nés en 2006, 2007)
- M 15 (nés en 2004, 2005)

En outre, sera également organisés pour les seniors (nés en 1996 et avant) un championnat départemental au fleuret et au sabre, l'épée étant concernée par les animations loisirs.

Le titre de champion départemental à l'épée senior sera décerné au meilleur classé du département à l'issue du circuit loisirs du Comité Régional.

Les tireurs classés dans les 48 premiers du classement national ne seront pourront participer à ces championnats départementaux.

Aura également lieu un Championnat départemental à l'épée sport adapté Hommes et Dames

CALENDRIER :

A/ M 9, M11, M13, M15 :

2 décembre 2018 : LA COLLE SUR LOUP

3 mars 2019 : VENCE

28 avril 2019: CAGNES SUR MER

B/ SENIORS : Samedi 22 décembre 2018 O.G.C.Nice

C/ SENIORS Sport adapté : 20 janvier 2019 : O.G.C.Nice

D/ EQUIPES : CHALLENGE DE LA GUERINIERE : 26 mai 2019

HORAIRES DES EPREUVES (DERNIER APPEL)

- 9h. M 15 aux 3 armes
- 10h.30 : M 13 aux 3armes
- 12h : M 11 fleuret sabre
- 14h.30 : M 9 fleuret sabre

Pour les championnats départementaux seniors les horaires seront fixés par l'organisateur.

FORMULE :

- **M9 : à partir de 8 tireurs :** 2 deux tours de poule sans éliminés, en privilégiant les poules de 5 tireurs
Si moins de 8 tireurs : un tour de poule et tableau
- **M 11, M 13, M 15, seniors :** un tour de poule puis tableau d'élimination directe. Dans tous les cas on ne tire pas la troisième place.
Un tireur ne peut participer à deux épreuves dans la même journée.

DUREE DES RENCONTRES :

POULES :

- M 9 : 3 touches, 2 minutes
- M11 : 4 touches, 2 minutes
- M 13 fleuret épée : 4 touches, 2 minutes
- M13 sabre : 5 touches
- M 15 : 5 touches, 3 minutes
- seniors : 5 touches,3 minutes

TABLEAUX :

- M 9 : 6 touches en deux fois 2 minutes avec 1 minute de pause
- M 11 : 8 touches en deux fois 2 minutes avec 1 minute de pause, au sabre pause à 4 touches
- M 13 fleuret épée : 8 touches en deux fois 3 minutes avec 1 minute de pause
- M 13 sabre : 10 touches avec 1 minute de pause à 5 touches
- M 15 fleuret épée : 10 touches en deux fois trois minutes avec une minute de pause
- M 15 sabre : 15 touches avec une minutes de pause à 8 touches
- seniors fleuret épée : 15 touches en trois fois 3 minutes
- seniors sabre : 15 touches avec pause à 8 touches

LONGUEURS DE PISTES :

- M 9 M 11 et M 13 fleuret épée: 10 mètres plus dégagements , distance de mise en garde : 3 mètres
- M 13 sabre à seniors trois armes : 14 mètres plus dégagement, distance de mise en garde : 4 mètres

ARMES ET TENUES :

- M 9 : lames 0, poignées droites françaises, vestes, pantalons, sous cuirasses : 350 NW
- M 11 : lames 0 ou 2 , poignées droites françaises, vestes, pantalons, sous cuirasses : 350 NW
- M 13 : lames 2 poignées libres, tenue 350 NW, sous cuirasses 800 NW
- M 15 à seniors : lames 5, poignées libres, tenues 350 NW, sous cuirasses 800 NW

ORDRE ET DISCIPLINE

Il est rappelé que, conformément au règlement sportif de la FFE :
"Toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre sans troubler le bon déroulement de l'épreuve.

" Au cours des assauts, personne n'est autorisé à aller près de la piste, à donner des conseils "aux tireurs, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs, à les injurier, les importuner de quelque façon que "ce soit.

"L'arbitre a l'obligation de faire respecter ces consignes et d'arrêter immédiatement tout acte "troublant le bon déroulement de l'assaut"

En outre, les spectateurs ne doivent pas être présents autour des pistes sauf pour prendre des photos des podiums.

Afin de respecter ce règlement et pour le bon déroulement des compétitions il sera mis à la disposition des organisateurs des brassards qui seront remis aux personnes dont la présence est autorisée sur le plateau savoir

- les arbitres,
- les Maîtres d'Armes
- les accompagnateurs sur liste nominative fournie par le Club concerné. En cas d'absence du MA possibilité de désigner 1 accompagnateur jusqu'à 5 tireurs, 2 jusqu'à 10 puis 1 par tranche de dix tireurs supplémentaires. Les accompagnateurs devront être licenciés au Club des tireurs qu'ils accompagnent.

- les bénévoles de l'organisation

Le directoire technique et les organisateurs devront veiller tout particulièrement à l'application de ces règles.

DROITS D'ENGAGEMENT ;

8 euros par tireur.

RECOMPENSES

Aux quatre premiers pour toutes les catégories.

Le titre de champion départemental sera attribué au tireur qui totalisera le plus de points calculés sur les deux meilleurs résultats sur les trois animations. En cas d'égalité le résultat obtenu lors de la dernière départagera les ex equo.

Pour figurer au classement il faudra avoir participé à au moins deux épreuves sur trois.

Les quatre premiers de ce classement départemental seront récompensés par le Comité Départemental.

Pour l'achat des récompenses des animations il est alloué au club organisateur une somme forfaitaire de 15 euros par catégorie à chaque arme avec au moins 4 participants.

A l'issue de chaque animation, il devra être adressé à M. LAFLEUR Président du Comité Départemental une facture comprenant le forfait récompenses ainsi que le montant des droits d'engagement perçus et celui des indemnités d'arbitrages versées.

INDEMNITES ARBITRAGE

Journée :

- Arbitre régional : 40 euros
- Arbitre territorial et en formation régionale : 30 euros
- Arbitre en formation territoriale et blason vert : 25 euros

Demi journée :

- Arbitre régional 25 €
- Arbitre territorial et en formation régionale : 20 €
- Arbitres en formation territoriale et blason vert : 15 €

Les arbitres ne seront réglés qu'après retour du kit arbitrage mis à leur disposition.

Au cas où l'un des éléments de ce kit serait manquant , une somme de 5 euros sera retenue sur leur indemnité.

Merci aux organisateurs de respecter cette règle ou de remplacer le matériel manquant.

ENVOI DES REGLEMENTS ET DES RESULTATS :

Le règlement des épreuves doit être mis en ligne au moins 15 jours avant la date retenue, et plus tôt si elle est précédée de vacances.

Les clubs doivent être informés par mail de cette mise en ligne.

Les résultats devront être envoyés sous la forme de fichiers fff et PDF par le club organisateur au Président du Comité Départemental, chargé de les mettre sur le site de la FFE ainsi qu'à C. HAFFNER pour mise sur le site du Département et établissement du classement.

ENGAGEMENTS TIREURS ET ARBITRES

Les engagements doivent être faits en ligne sur le site de la FFE. avant le mercredi soir 23h.59 . En ce qui concerne les engagements éventuellement pris sur place, ils seront soumis aux règles fédérales en la matière.

Pour toutes les catégories , si les engagements adressés comportent moins de trois tireurs (hommes + dames) l'épreuve sera annulée et les organisateurs devront prévenir le ou les clubs concernés afin d'éviter des déplacements inutiles.

Chaque club doit fournir un arbitre à partir de 4 tireurs engagés.

Les arbitres inscrits par leur club lors des engagements seront prioritaires.

MATERIEL

Les organisateurs devront faire la demande de matériel auprès du Président.

Ils pourront ensuite le retirer chez Claude HAFFNER Les Lavandes I, 39 avenue Maurice Jeanpierre 06110 LE CANNET en prenant rendez vous par téléphone 04 93 46 58 17 ou 06 80 00 55 76 ou par mail : claud.haffner@orange.fr.

Ils devront, au retour, signaler les appareils ou enrouleurs en panne en apposant un scotch avec la mention HS ou "en panne".

FORMATION ARBITRES DEPARTEMENTAUX :

Le Comité départemental organisera trois stages de formation pour les candidats à l'arbitrage territorial et les blasons verts.

STAGES DE FORMATION

Les Présidents de clubs devront informer M. LAFLEUR dans les meilleurs délais des noms de leurs tireurs devant participer à des stages de formation animateurs, éducateurs..... afin qu'il puisse organiser la participation financière éventuelle du Comité à cette formation.

Une demande écrite est obligatoire.

COTISATIONS AU COMITE DEPARTEMENTAL

Chaque club devra s'acquitter d'une cotisation au Comité Départemental fixée pour la présente saison à :

- 50 euros si moins de 50 licenciés
- 70 euros entre 50 et 100 licenciés
- 80 euros entre 100 et 150 licenciés
- 85 euros entre au dessus de 150 licenciés
- 90 euros au dessus de 300 licenciés

